



Commune de Bletterans

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement - Partie graphique
Plan de zonage - 4.1 Partie urbaine

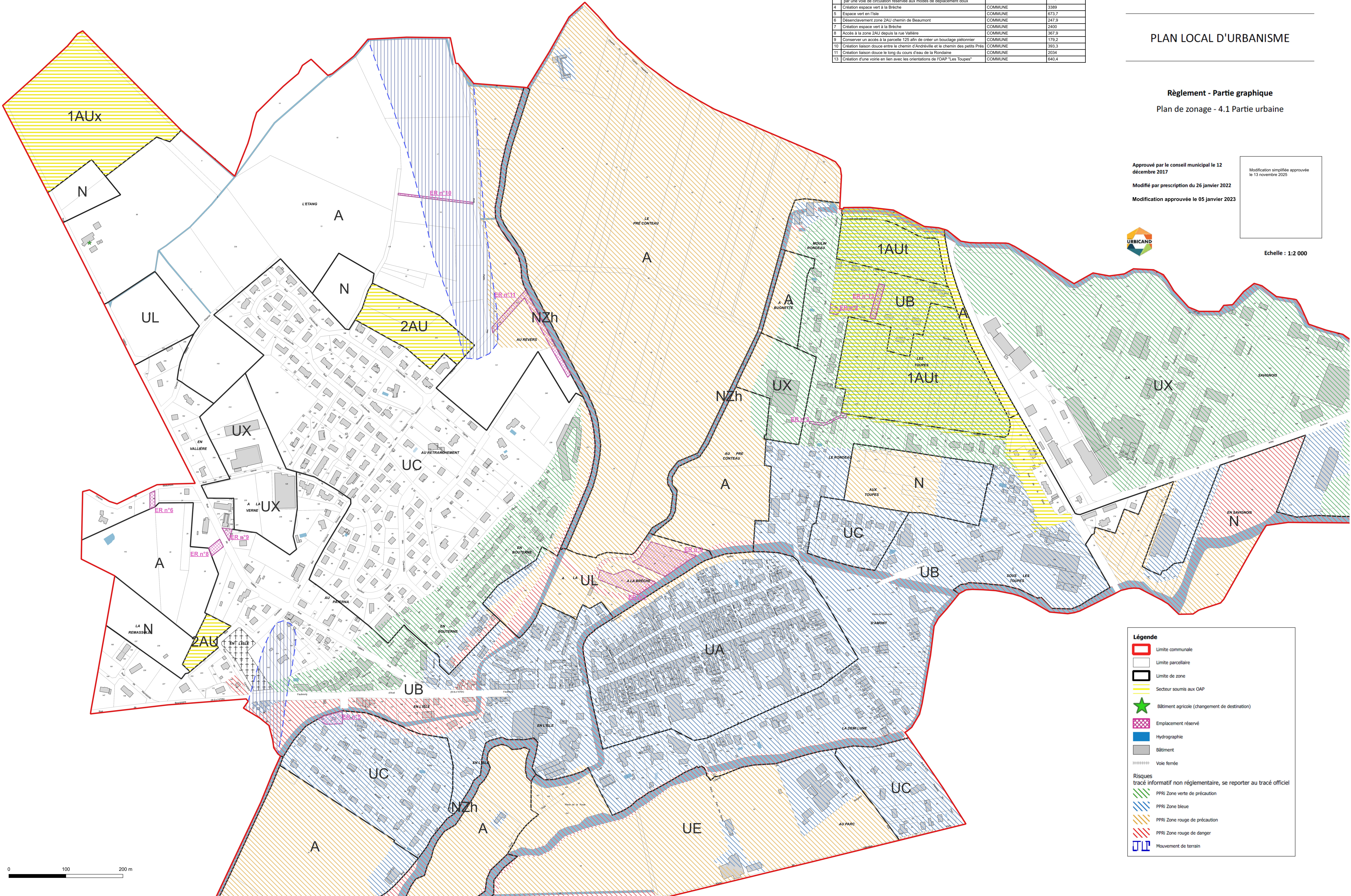
Approuvé par le conseil municipal le 12 décembre 2017
Modifié par prescription du 26 janvier 2022
Modification approuvée le 05 janvier 2023

Modification simplifiée approuvée le 13 novembre 2023



Echelle : 1:2 000

N°	Nature de l'opération	Collectivité bénéficiaire	Emprise en m²
2	Aménagement accès du chemin Rondeau	COMMUNE	217,4
3	Création d'un bouclage entre le chemin des Toupes et la rue du Rondeau par une voie de circulation réservée aux modes de déplacement doux	COMMUNE	289,5
4	Création espace vert à la Brèche	COMMUNE	3389
5	Espace vert en l'île	COMMUNE	673,7
6	Désenclavement zone 2AU chemin de Beaumont	COMMUNE	247,9
7	Création espace vert à la Brèche	COMMUNE	2400
8	Accès à la zone 2AU depuis la rue Vallière	COMMUNE	367,9
9	Conservier un accès à la parcelle 125 afin de créer un bouclage piétonnier	COMMUNE	179,2
10	Création liaison douce entre le chemin d'Andréville et le chemin des petits Prés	COMMUNE	383,3
11	Création liaison douce le long du cours d'eau de la Rondaine	COMMUNE	2334
13	Création d'une voirie en lien avec les orientations de l'OAP "Les Toupes"	COMMUNE	840,4



Légende

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Limite de zone
- Secteur soumis aux OAP
- Bâtiment agricole (changement de destination)
- Emplacement réservé
- Hydrographie
- Bâtiment
- Voie ferrée

Risques
tracé informatif non réglementaire, se reporter au tracé officiel

- PPRI Zone verte de précaution
- PPRI Zone bleue
- PPRI Zone rouge de précaution
- PPRI Zone rouge de danger
- Mouvement de terrain



Commune de Bletterans

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage - 4.2 ZA

Approuvé par le conseil municipal le 12 décembre 2017
Modifié par prescription du 26 janvier 2022
Modification approuvée le



Echelle : 1:1 000

N°	Nature de l'opération	Collectivité bénéficiaire	Emprise en m²
2	Aménagement accès du chemin Rondeau	COMMUNE	217,4
3	Création d'un bouclage entre le chemin des Toupes et la rue du Rondeau par une voie de circulation réservée aux modes de déplacement doux	COMMUNE	289,5
4	Création espace vert à la Brèche	COMMUNE	3389
5	Espace vert en l'île	COMMUNE	673,7
6	Désenclavement zone ZAU chemin de Beaumont	COMMUNE	247,9
7	Création espace vert à la Brèche	COMMUNE	2400
8	Accès à la zone ZAU depuis la rue Vallière	COMMUNE	367,9
9	Conservier un accès à la parcelle 125 afin de créer un bouclage piétonnier	COMMUNE	179,2
10	Création liaison douce entre le chemin d'Andréville et le chemin des petits Prés	COMMUNE	383,3
11	Création liaison douce le long du cours d'eau de la Rondaine	COMMUNE	2034
13	Création d'une voirie en lien avec les orientations de l'OAP "Les Toupes"	COMMUNE	640,4

Légende

Limite communale

Limite parcellaire

Limite de zone

Secteur soumis aux OAP

Bâtiment agricole (changement de destination)

Emplacement réservé

Hydrographie

Bâtiment

Voie fermée

Risques

tracé informatif non réglementaire, se reporter au tracé officiel

PPRI Zone verte de précaution

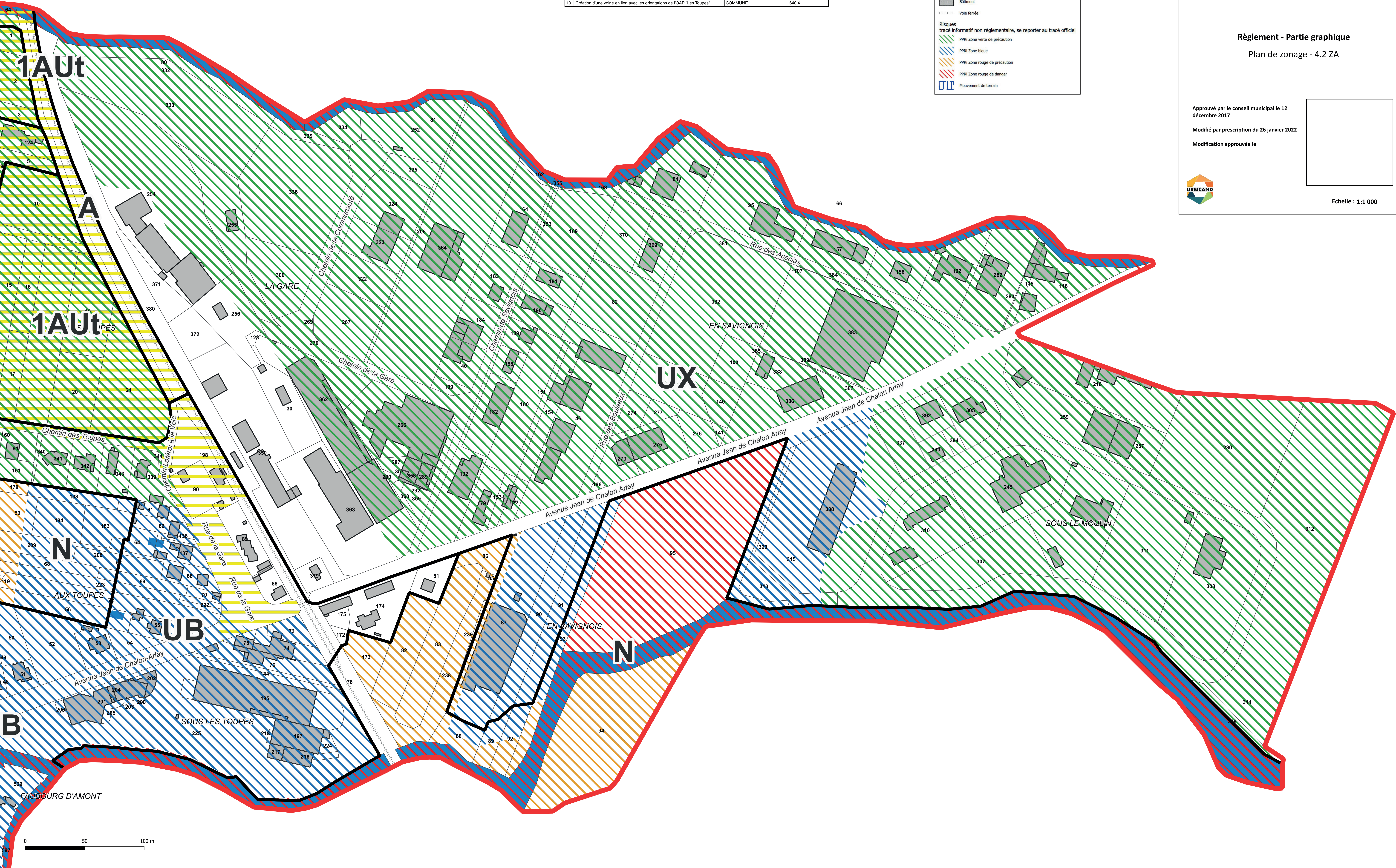
PPRI Zone bleue

PPRI Zone rouge de précaution

PPRI Zone rouge de danger

Mouvement de terrain

URBICAND



Commune de Bletterans

PLAN LOCAL D'URBANISME

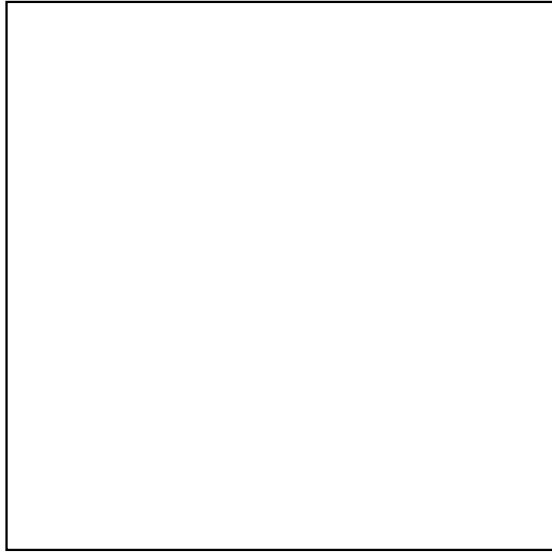
Règlement - Partie graphique

Plan de zonage -
4.3 Partie centre sud-ouest du ban communal

Approuvé par le conseil municipal le 12 décembre 2017

Modifié par prescription du 26 janvier 2022

Modification approuvée le



Echelle : 1:3 000



Légende

Limite communale

Limite parcellaire

Limite de zone

Secteur soumis aux OAP

Bâtiment agricole (changement de destination)

Emplacement réservé

Hydrographie

Bâtiment

Voie ferrée

Risques

tracé informatif non réglementaire, se reporter au tracé officiel

PPRI Zone verte de précaution

PPRI Zone bleue

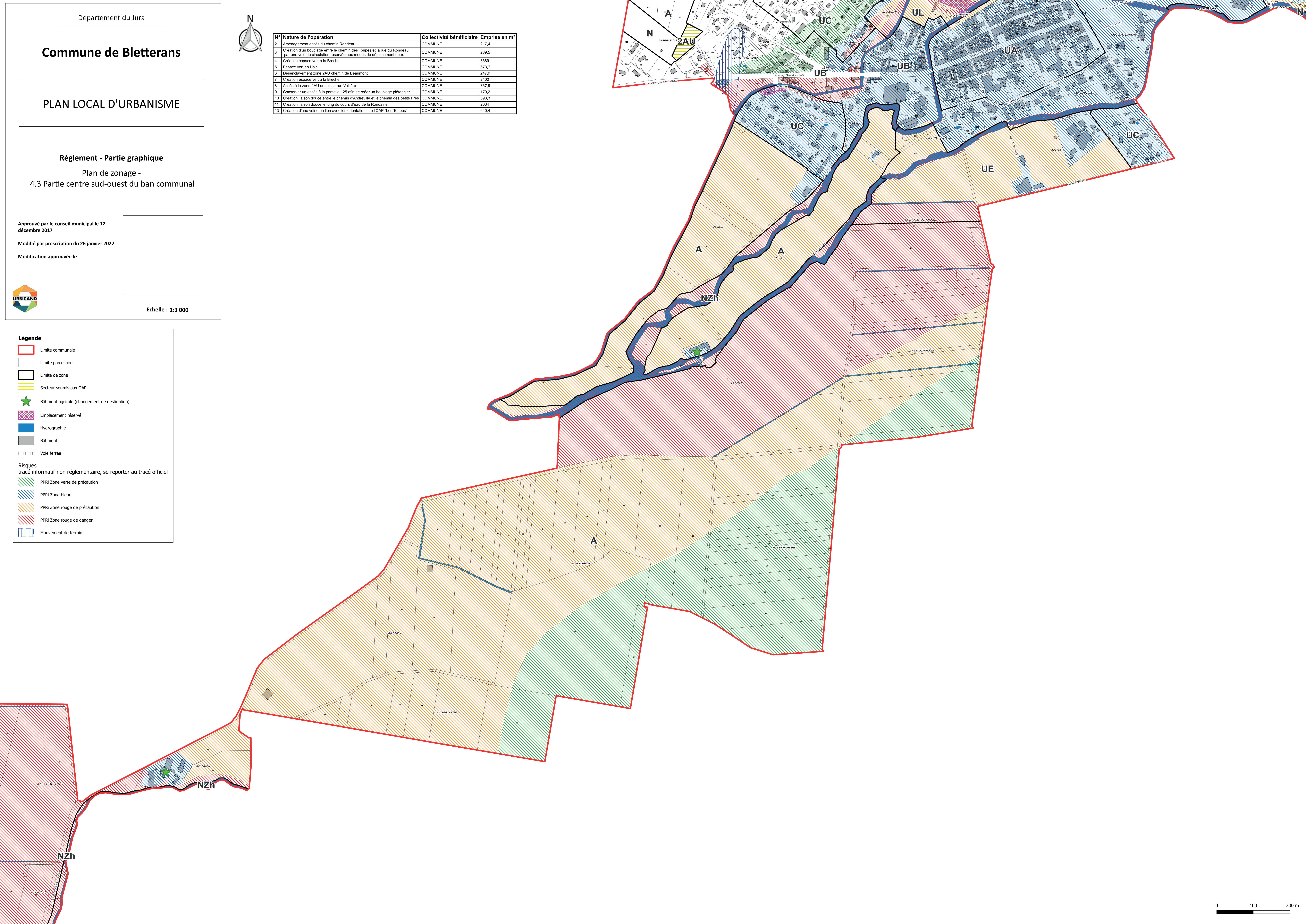
PPRI Zone rouge de précaution

PPRI Zone rouge de danger

Mouvement de terrain

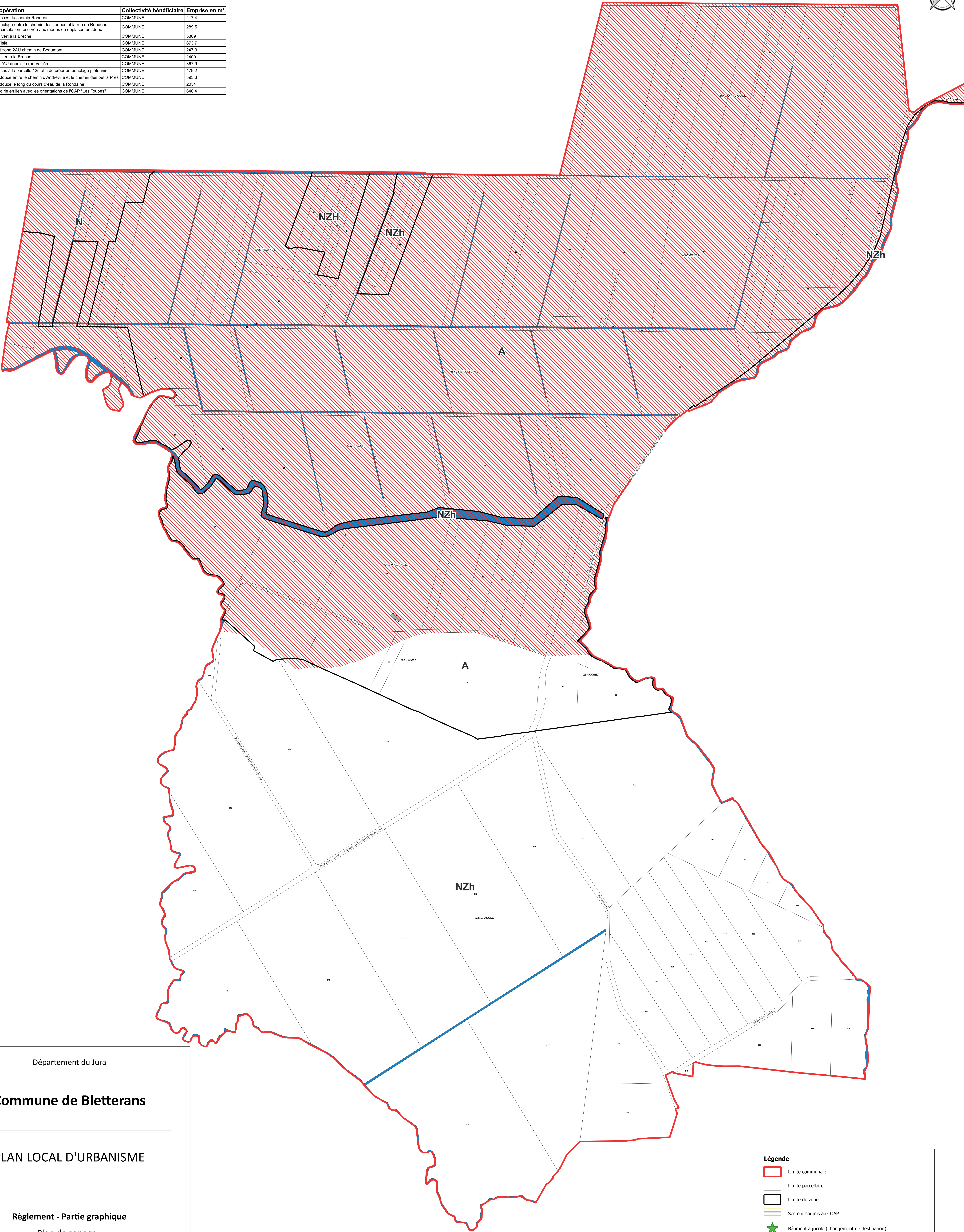


N°	Nature de l'opération	Collectivité bénéficiaire	Emprise en m²
2	Aménagement accès du chemin Rondeau	COMMUNE	217,4
3	Création d'un bouclage entre le chemin des Toupes et la rue du Rondeau par une voie de circulation réservée aux modes de déplacement doux	COMMUNE	289,5
4	Création espace vert à la Brèche	COMMUNE	3389
5	Espace vert en l'isle	COMMUNE	673,7
6	Désenclement zone 2AU chemin de Beaumont	COMMUNE	247,9
7	Création espace vert à la Brèche	COMMUNE	2400
8	Accès à la zone 2AU depuis la rue Vallière	COMMUNE	367,9
9	Conservier un accès à la parcelle 125 afin de créer un bouclage piétonnier	COMMUNE	179,2
10	Création liaison douce entre le chemin d'Andréville et le chemin des petits Prés	COMMUNE	393,3
11	Création liaison douce le long du cours d'eau de la Rondaine	COMMUNE	2034
13	Création d'une voirie en lien avec les orientations de l'OAP "Les Toupes"	COMMUNE	640,4





N°	Nature de l'opération	Collectivité bénéficiaire	Emprise en m²
2	Amenagement accès du chemin Rondeau	COMMUNE	217,4
3	Création d'un bouclage entre le chemin des Toupes et la rue du Rondeau par une voie de circulation réservée aux modes de déplacement doux	COMMUNE	289,5
4	Création espace vert à la Brèche	COMMUNE	3389
5	Espace vert en l'isle	COMMUNE	673,7
6	Désenclavement zone 2AU chemin de Beaumont	COMMUNE	247,9
7	Création espace vert à la Brèche	COMMUNE	2400
8	Accès à la zone 2AU depuis la rue Vallière	COMMUNE	367,9
9	Conserver un accès à la parcelle 125 afin de créer un bouclage piétonnier	COMMUNE	179,2
10	Création liaison douce entre le chemin d'Andréville et le chemin des petits Prés	COMMUNE	393,3
11	Création liaison douce le long du cours d'eau de la Rondaine	COMMUNE	2034
13	Création d'une voirie en lien avec les orientations de l'OAP "Les Toupes"	COMMUNE	640,4



Département du Jura

Commune de Bletterans

PLAN LOCAL D'URBANISME

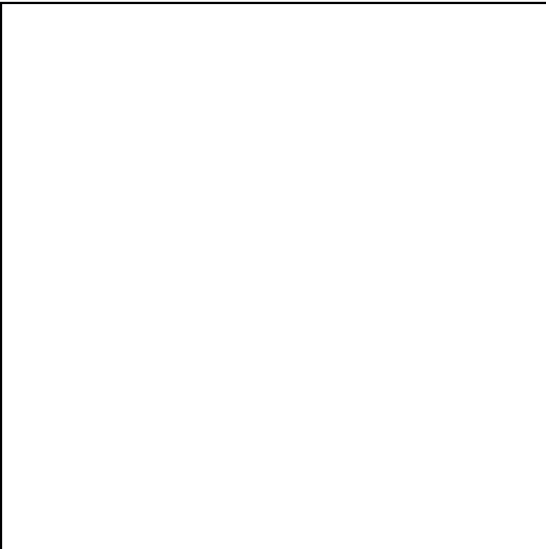
Règlement - Partie graphique

Plan de zonage - 4.4 Partie sud-ouest du ban communal

Approuvé par le conseil municipal le 12 décembre 2017

Modifié par prescription du 26 janvier 2022

Modification approuvée le



Echelle : 1:3 000

0 100 200 m

Légende

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Limite de zone
- Secteur soumis aux OAP
- Bâtiment agricole (changement de destination)
- Emplacement réservé
- Hydrographie
- Bâtiment
- Voie ferrée

Risques

tracé informatif non réglementaire, se reporter au tracé officiel

- PPRI Zone verte de précaution
- PPRI Zone bleue
- PPRI Zone rouge de précaution
- PPRI Zone rouge de danger
- Mouvement de terrain

Commune de Bletterans

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage - 4.5 Ban communal

Approuvé par le conseil municipal le 12 décembre 2017

Modifié par prescription du 26 janvier 2022

Modification approuvée le



Echelle : 1:8 000

Légende

Limite communale

Limite parcellaire

Limite de zone

Secteur soumis aux OAP

★

 Bâtiment agricole (changement de destination)

Emplacement réservé

Hydrographie

Bâtiment

+++++

 Voie ferrée

Risques

tracé informatif non réglementaire, se reporter au tracé officiel

PPRI Zone verte de précaution

PPRI Zone bleue

PPRI Zone rouge de précaution

PPRI Zone rouge de danger

Mouvement de terrain

